

Procès verbal du Conseil d'administration du CNRST du 29 octobre 2004

Le 8^{ème} Conseil d'Administration du CNRST s'est tenu le 29 octobre 2004, sous la présidence de Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique.

Monsieur le Ministre a pris la parole pour remercier les membres présents au conseil d'administration du CNRST qui se réunit pour la 1^{ère} fois depuis la promulgation de la loi 80-00, qui définit ses nouvelles missions.

Il a d'autre part, félicité le Directeur pour sa récente nomination par Sa Majesté le Roi à la tête du Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique et émis le souhait de voir le travail du Centre se faire sur des bases saines correspondant aux exigences de la conjoncture actuelle, qui est caractérisée par deux points essentiels :

1^o) la réforme en cours de notre système éducatif qui engendre une dynamique à tous les niveaux de formation :

2^o) l'entrée de notre pays dans une étape d'évolution qui oblige à la mobilisation de toutes nos potentialités, à la maîtrise des nouvelles technologies nécessaires au développement socio-économique durable et à une plus grande ouverture de notre tissu économique sur les sciences et techniques nouvelles.

Dans ce contexte et en application des directives royales, la Charte Nationale de l'Éducation et de la Formation a recommandé dans l'un de ses articles d'orienter la recherche scientifique et technologique nationale vers la recherche appliquée, la maîtrise de technologies et le soutien de l'innovation. La recherche devra contribuer de manière effective à relever les défis que notre pays est appelé à affronter dans le domaine du développement et de la compétitivité économique.

Il a d'autre part, rappelé que toute stratégie de développement économique et social ne peut se réaliser sans une vision globale de la renaissance des sciences et de la technologie.

C'est dans ce sens que la loi 80-00 publiée en 2001 a permis de procéder à une réforme du CNRST pour lui permettre de répondre aux exigences de la conjoncture en matière de dynamisation des ressources et de promotion de la recherche.

Monsieur le Ministre a par la suite, annoncé les points inscrits à l'ordre du jour du Conseil et cédé la parole au Directeur du Centre, pour présenter le rapport financier, le rapport d'activité et le plan d'action 2005.

Le rapport financier a traité notamment du budget de fonctionnement du CNRST, du budget d'investissement, du budget réservé aux actions que le CNRST mène pour le compte du Département de la Recherche ainsi que des comptes hors budget propres au CNRST.

Le Directeur a, brièvement exposé les activités du CNRST en les situant par rapport aux missions qui lui sont conférées par la loi 80-00.

En ce qui concerne le plan d'action 2005, le Directeur a mis l'accent sur la nécessité d'organiser rapidement le Centre (mise en place d'un organigramme, statut du personnel, règlement interne), pour mieux réussir ces nouvelles missions et assurer la réalisation des chantiers en cours.

Les interventions qui ont suivi ont porté essentiellement sur :

- la faiblesse des taux d'engagement du budget 2003 ;
- le retard pris dans la tenue du Conseil ;

la faible part qu'occupent les sciences humaines et sociales dans les programmes et projets que le Centre mène. La nécessité de réfléchir à la mise en place d'une structure au CNRST pour un accompagnement spécifique de ce secteur de la recherche :

- Les mécanismes de régularisation du travail du Conseil d'Administration ;
- La nécessité d'appuyer les entités existantes ;
- La définition d'une stratégie du Centre sur plusieurs années ;
- La nécessité d'une réflexion sur le projet de création de l'Institut National de Géophysique. Un regroupement ou une synergie avec les entités existantes et une fédération des moyens. En cas de crise sismique, il est nécessaire d'associer d'autres partenaires.
- L'étude de faisabilité du Centre de Technologie de l'Eau et de l'Energie qui devrait faire également apparaître les aspects liés à l'autofinancement et ceux liés à sa complémentarité par rapport aux activités de l'ONEP et du Secrétariat d'Etat à l'Environnement ;
- Les Unités d'Appui Technique à la Recherche Scientifique du CNRST qui devraient permettre également une synergie avec les autres institutions ;
- La réflexion sur l'acquisition commune d'un équipement lourd (bateau scientifique) par les Ministères des Pêches et de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche scientifique à concurrence de 20% par ce dernier ;
- La formation à la maintenance qui est une bonne initiative, devrait être accompagnée de mesures pour empêcher les cadres formés d'aller vers le secteur privé ;
- La maintenance des équipements nationaux, pour lesquels il faut susciter la création d'entreprises privées pour leur entretien ;
- La nécessité de réfléchir sur un statut commun aux chercheurs dans les différents établissements publics de recherche et leur mobilité ;
- L'accompagnement des universités par le CNRST dans l'organisation et l'harmonisation des critères d'accréditation des laboratoires de recherche ;
- La mise en place au CNRST d'une « cellule brevets » pour accompagner les chercheurs dans l'expérimentation de leurs résultats. Cette cellule sera chargée du suivi de ces brevets et de la prise en charge des frais y afférents, de même qu'il faudra donner un nouvel élan aux entreprises innovantes ;
- La sauvegarde du patrimoine par la constitution de collections et la possibilité de leur utilisation dans l'Economie Nationale ;
- La création d'une complémentarité et une synergie entre les centres techniques créés par le Ministère du Commerce et de l'Industrie et les plates-formes techniques mises en place par le CNRST.

La question relative au disponible budgétaire a suscité l'explication suivante :

Le disponible est dû, à l'obligation faite par le Ministère des Finances de bloquer la totalité de l'enveloppe consacrée aux contrats pluriannuels avant leur établissement d'une part et à l'importance des projets d'investissement en cours qui ont nécessité des études techniques préalables longues et complexes d'autre part.

Monsieur le Ministre a par la suite pris la parole invitant le Directeur du Centre à répondre aux questions posées par les différents intervenants.

Le Directeur a précisé que le 8^{ème} Conseil d'Administration du CNRST est destiné à purger le passif. Sa mission est de soutenir l'effort mené par les établissements de recherche existants et non de créer de nouvelles structures.

Il justifie le retard dans la tenue dudit Conseil par certaines démarches, notamment la préparation des textes réglementaires, les délais requis pour la promulgation du décret et de l'arrêté nécessaires à la participation de tous les membres désignés et élus dudit Conseil.

En ce qui concerne l'intervention relative à une coopération entre le Centre et les centres techniques créés par le Ministère du Commerce et de l'Industrie, le Directeur a signalé qu'il y aura certainement une complémentarité entre le CNRST et ces centres : de même que le CNRST accompagnera les universités dans le programme d'harmonisation des normes d'accréditation des laboratoires de recherche.

Le Centre étudiera la possibilité d'un projet de partenariat avec le secteur des pêches maritimes afin de pouvoir mutualiser les moyens lourds pouvant servir aux travaux de recherche dans le domaine.

Pour l'Institut National des Plantes Médicinales et Aromatiques, il s'agit d'un établissement à caractère national, qui relève de l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah mais dont la construction est suivie financièrement par le Centre. Il est envisagé la création d'un Groupement d'intérêt public (GIP), entre plusieurs institutions opérant dans le secteur. Ce GIP apportera certainement la dynamique nécessaire à la valorisation des plantes aromatiques et médicinales dans notre pays.

En réponse à toutes les autres interventions, qui, pour la plupart sont des suggestions et des propositions destinées à renforcer l'engagement du CNRST dans l'accomplissement de ses nouvelles missions, le Directeur propose d'œuvrer à leur réalisation.

En conclusion :

Monsieur le Ministre a félicité le CNRST pour toutes les activités qu'il mène et a rappelé que l'adoption du rapport financier et du budget sera faite lors du prochain conseil d'administration, conformément à la loi 80-00.

Pour 2005, Monsieur le Ministre a demandé à ce que la présentation des différents budgets du Centre soit conforme à celle en vigueur dans les établissements publics à caractère commercial et fasse appel, si nécessaire, à un commissaire aux comptes pour leurs certifications.

Monsieur le Ministre a d'autre part, demandé au CNRST d'élaborer un plan d'activité 2005-2010 en collaboration avec les autres membres du conseil d'administration. Ce plan d'action devra être présenté lors du conseil d'administration prévu en octobre 2005. Pour l'élaboration de ce plan il a suggéré la création d'une commission représentant les secteurs public, privé et associatif concernés.

Monsieur le Ministre a, également invité à une réflexion entre les parties concernées pour doter le pays d'une Structure Nationale regroupant les compétences et les moyens appropriés dans le domaine de la prévention, l'alerte et la gestion des crises séismiques.

Par ailleurs, les membres du conseil ont pris note des projets d'organigramme et du statut du CNRST. Monsieur le Ministre invite le Directeur du Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique à engager les discussions avec les départements concernés en vue de leur finalisation.

La séance a été levée à 13h45.